

# PLAN CANOPIÉE

*Pour une  
politique de  
l'arbre en Seine-  
Saint-Denis*



*L'arbre n'est pas le premier symbole qui vient en tête pour définir la Seine-Saint-Denis, territoire essentiellement urbain et marqué par de grands projets d'aménagement. Et pourtant, l'attachement des habitant.e.s pour leur préservation n'est plus à démontrer et l'engagement*

*du Département en faveur de la biodiversité, de la création de trames vertes et d'îlots de fraîcheur est aussi ancien que résolu.*

*Le Plan Canopée vient ainsi compléter les engagements du Département pour l'environnement à travers son action en faveur des parcs et de la transition écologique. En se donnant pour objectif principal de faire passer la couverture arborée du département de 16 % à 20 % d'ici 2030, le Département s'engage dans un effort exceptionnel et durable non seulement en faveur de la préservation de notre patrimoine arboré existant, mais également dans la plantation d'essences nouvelles adaptées aux enjeux urbains et écologiques de demain. Il participe ainsi à la création d'une véritable politique départementale de l'arbre en Seine-Saint-Denis qui répond aux enjeux environnementaux et améliore la vie des habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis.*

*Le Plan Canopée encouragera également la mobilisation des citoyen.ne.s et celle de nos partenaires notamment au travers de l'opération « Une naissance = un arbre » pour conjuguer dynamisme démographique et verdissement du territoire.*

*Aux côtés de Bélaïde Bedreddine, Vice-président du Département chargé de l'écologie urbaine, et de l'ensemble de la majorité départementale, j'ai donc souhaité que nos arbres puissent être un élément majeur de l'identité de la Seine-Saint-Denis. C'est ce que ce plan ambitieux vient reconnaître, conforter et amplifier pour la décennie à venir.*

**Stéphane Troussel**

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS



## Actions clés du Plan Canopée

Passer d'une couverture arborée de la Seine-Saint-Denis de  
**16 % à 20 %**  
d'ici 2030

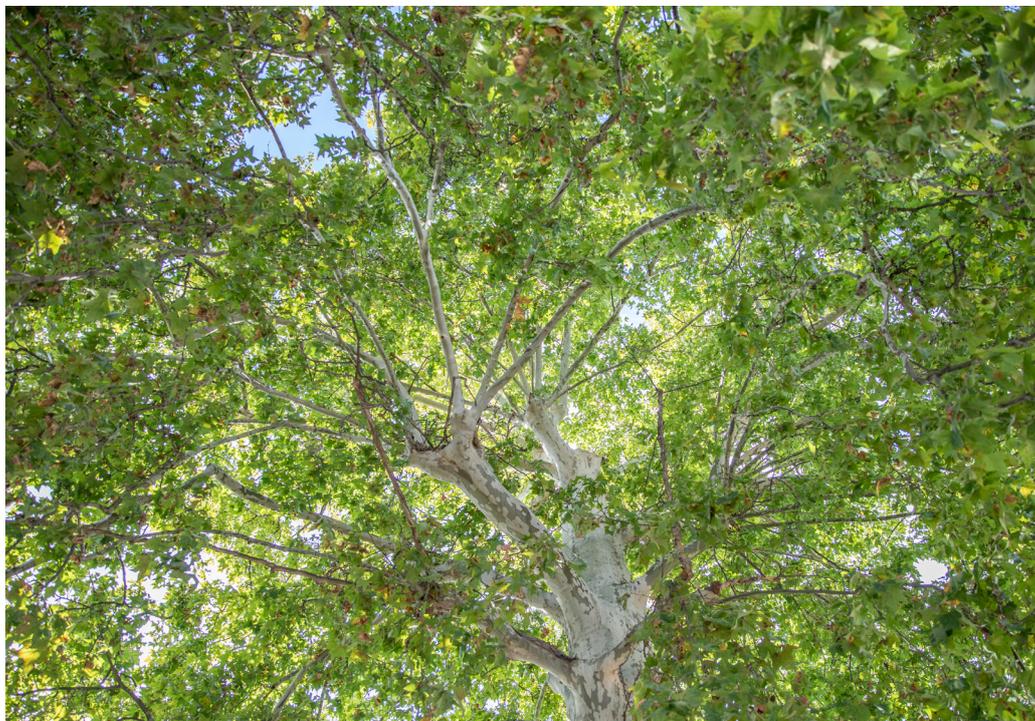
Planter  
**30 000**  
arbres  
en 10 ans

Lancer l'opération  
**1 naissance  
= 1 arbre**

**60 millions**  
d'euros  
d'investissement  
en 10 ans



# DEVELOPPER LE PATRIMOINE ARBORÉ EN SEINE-SAINT-DENIS



## AUGMENTER LE TAUX DE CANOPÉE URBAINE DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE 16 % À 20 % D'ICI 2030

Pour passer à un taux de couverture arborée de la Seine-Saint-Denis de 16 % à 20 % d'ici 2030, le Département s'engage, au travers d'un plan pluriannuel, à planter 30 000 nouveaux arbres en 10 ans. Un bilan sera rendu public chaque année pour faire état des plantations réalisées. Cet effort exceptionnel contribuera à limiter les îlots de chaleur, la pollution atmosphérique et améliorera le bien-être des habitant.e.s et l'accueil de la biodiversité.

## DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS

La canopée urbaine est un des leviers principal pour accroître les moyens de résilience, en retrouvant les fonctions d'un sol vivant. Les grands projets du Plan Canopée doivent servir de support concret à la mise en œuvre de pratiques innovantes de plantations mieux adaptées au milieu urbain. Le Département s'engage ainsi à désimperméabiliser des sols et revégétaliser les pieds d'arbre.

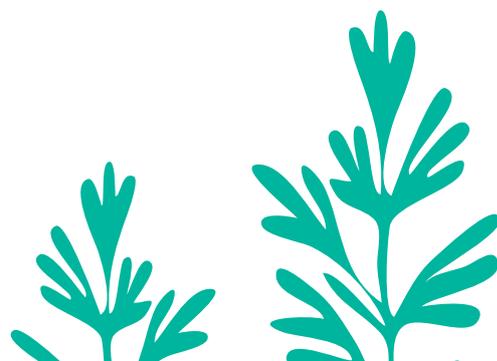
2

## DES FORÊTS URBAINES POUR UNE VILLE RESPIRABLE

Pour rapprocher le milieu urbain de la nature, le Département s'engage à créer deux forêts urbaines chaque année en investissant des parcelles nues, des espaces publics délaissés ou trop minéraux. Une attention particulière sera accordée à la présence de productions comestibles dans ces lieux ouverts au public.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département a déjà réalisé un plan d'investissement ambitieux pour ses huit parcs départementaux. Ces 850 hectares d'espaces verts bénéficient de 54 millions d'euros d'investissement dans le cadre du plan « A vos parcs » pour les ouvrir et les étendre sur la ville, en faire des lieux moteurs de la transition écologique et y multiplier les animations culturelles et sportives.



# PROTÉGER LES ARBRES

## DONNER UNE VALEUR FINANCIÈRE AUX ARBRES

Parce que les arbres ont une valeur financière qu'il convient de réévaluer à la hauteur des bienfaits qu'ils apportent à toutes et à tous, le Département fera tripler le montant des indemnités compensatoires à toute altération d'un arbre causée par une personne physique ou morale dans le cadre de ses activités.

## POUR TOUS LES PROJETS DÉPARTEMENTAUX, L'APPLICATION DU PRINCIPE « 1 ARBRE ABATTU, 3 ARBRES REPLANTÉS »

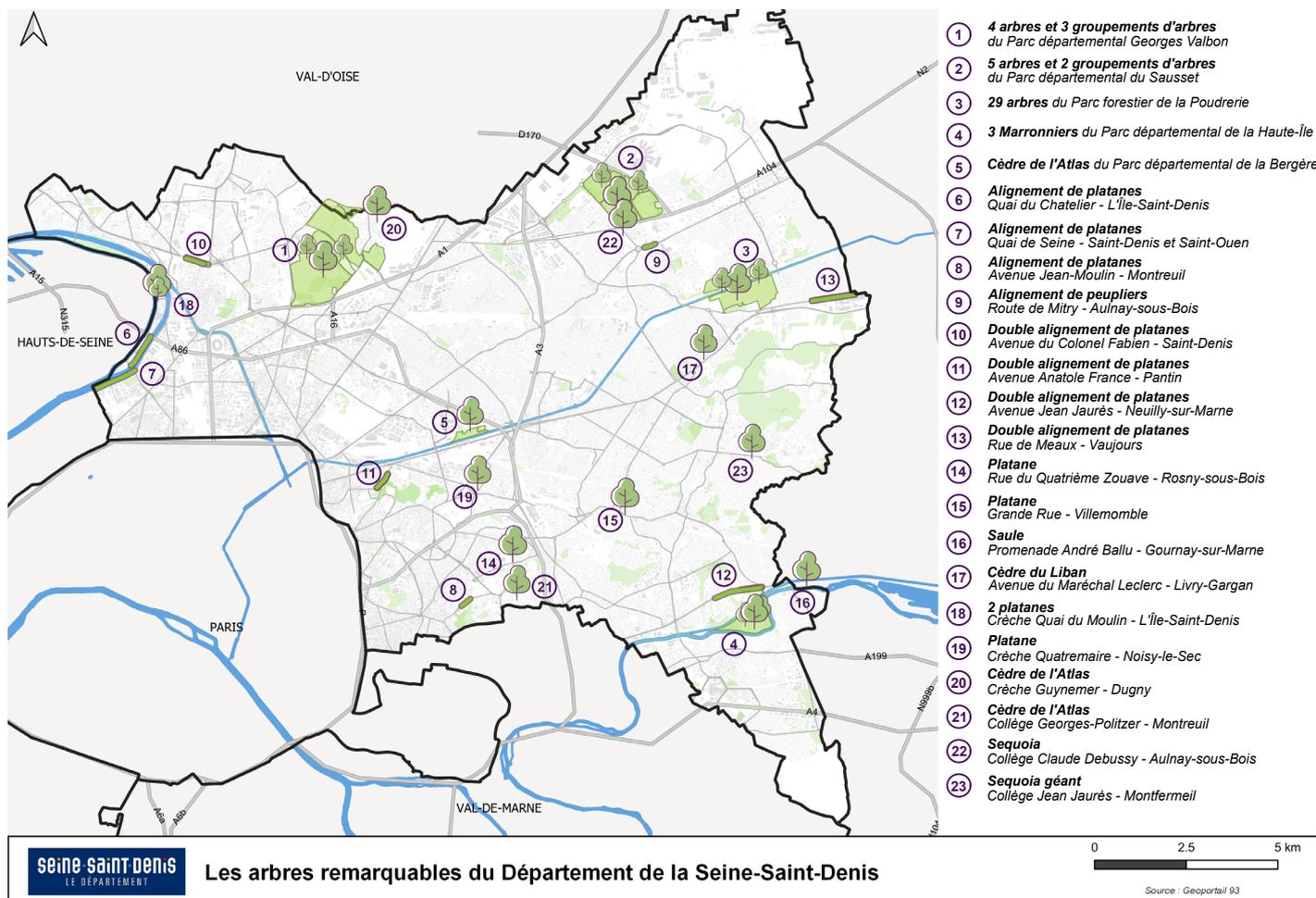
Les projets d'aménagements départementaux (colèges, transports en commun, etc.) peuvent avoir un impact sur des arbres existants qu'il faut minimiser. C'est pour cette raison que le Département s'engage à replanter trois arbres pour chaque arbre abattu et à rendre compte chaque année par un bilan des abatages et replantations liés aux projets départementaux.

## UNE « CHARTE DE L'ARBRE » POUR SENSIBILISER LES AMÉNAGEURS DU TERRITOIRE À LA PROTECTION DES ARBRES

Le Département proposera une charte qui valide l'engagement collectif de protection et de développement des arbres en Seine-Saint-Denis à tous les acteurs qui participent au dynamisme urbain du territoire (sociétés d'aménagement, promoteurs immobiliers, établissements publics, bailleurs sociaux, etc.).

## UN CLASSEMENT POUR LES PLUS BEAUX ALIGNEMENTS D'ARBRES ET LES ARBRES ISOLÉS

Certains arbres font partie d'un patrimoine bio-culturel d'exception, essentiel au cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et des générations futures, qu'il convient de protéger. Le Département publiera à cette fin une liste des arbres et alignements remarquables de la Seine-Saint-Denis et renforcera leur protection en sensibilisant notamment le grand public.



# MOBILISER LES CITOYEN.NE.S

## OPÉRATION « UNE NAISSANCE = UN ARBRE »

Pour conjuguer le dynamisme démographique de la Seine-Saint-Denis à notre volonté de renforcer la surface arborée du territoire, le Département proposera aux parents séquano-dyonisiens de planter un arbre pour la naissance de leur enfant, soit chez eux, soit sur les espaces du Département. Des sessions de plantations collectives seront également proposées aux familles.

## FÉDÉRER LES ACTEUR.TRICE.S DU TERRITOIRE AU TRAVERS D'UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

Le succès du plan Canopée dépend en partie de l'adhésion de tou.te.s les acteur.trice.s, public.que.s comme privé.e.s, de la Seine-Saint-Denis. Le Département favorisera donc l'émergence de nouveaux projets en accompagnant et en encourageant et appuyant techniquement les initiatives locales et citoyennes qui concernent les arbres, le végétal et la biodiversité.

## MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES DES ARBRES DE SEINE-SAINT-DENIS ACCESSIBLE EN OPEN-DATA

L'amélioration de la connaissance des arbres du territoire est le point de départ d'une meilleure prise en compte et d'une valorisation de ce patrimoine vivant y compris par la population. Une base de données inter-collectivités accessible à toutes et tous permettra ainsi de suivre l'évolution de la surface arborée départementale et de mieux connaître les îlots de fraîcheur du département.

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT

**UNE NAISSANCE = UN ARBRE**

**GRATUIT**

Pour toute naissance en Seine-Saint-Denis, le Département plante un nouvel arbre sur le territoire ou vous offre un plant. Faites la demande avant le premier anniversaire de votre enfant. Informations et inscription sur [ssd.fr/parcsr52](http://ssd.fr/parcsr52)



*L'engagement écologique du département est profond et ancien. Progressivement, cette exigence s'est imposée à l'ensemble de la collectivité. Nous entrons dans un nouveau cycle, et le Plan Canopée en est une belle illustration : il s'agit désormais de travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire pour faire de la lutte pour la transition écologique le premier des combats, une véritable marque de fabrique de la Seine-Saint-Denis, à l'instar de tous les arbres qui la symboliseront à l'avenir.*

### Bélaïde Bedreddine

VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE URBAINE